



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de

BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 11 mars 2014

Président : Mr Guy LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Maryse PETIT

Présents : Mmes Maryse PETIT – Josiane DUMONT – Claudette TISSOT – Evelyne VEROT – Pascale ODIN – Geneviève PLAT – Danielle DURAND

Mrs Michel BADOT – Jean-Patrick BROUX – Claude MULLIERE – Jean-Claude FEVRE – Vincent NICOT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance précédente.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2013

Après présentation des réalisations du budget 2013, le conseil Municipal approuve le compte administratif assainissement avec les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	12 833,82 €	7 243,97 €
Recettes	13 777,64 €	11 039,86 €
Excédent	943,82 €	3 795,89 €

COMPTE DE GESTION 2013 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte de gestion 2013 assainissement du Receveur Municipal dont les écritures sont conformes et équivalentes au compte administratif du même exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE :

Après présentation du compte administratif 2013 de la commune, ainsi que l'état de la dette, Mr le Maire précise qu'aucun emprunt n'a été contracté pour l'acquisition de la propriété bâtie des Consorts PERRUSSON.

Le Conseil approuve les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	550 771,19 €	485 082,86 €
Recettes	692 477,03 €	373 676,51 €

Affectation au budget 2014 :

- au compte 002 : 266 756,63 €

- au compte 1068 : 290 203,25 €

COMPTE DE GESTION 2013 COMMUNE :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2013 du Receveur Municipal dont les écritures sont conformes et identiques au compte administratif du même exercice.

RODP 2014 :

Mr le Maire précise le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par France Telecom pour l'année 2014 soit :

	Km d'artères	Montant unitaire	Total
Lignes aériennes	10.825	53.87	583.14
Lignes souterraines	19.919	40.40	804.73
Cabine	3.1 m ²	26.94	83.51
Total : 1 471,38 €			

REPLACEMENT DES COMMANDES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Suite à une estimation réalisée par le SYDESL, une participation de 3 900 € HT resterait à la charge de la commune pour le remplacement des commandes vétustes de l'éclairage public. Le conseil accepte ces travaux sous réserve de la visite sur place de Mr Frank BAR pour une actualisation.

CREATION D'UNE PÊCHERIE A L'ETANG DE LA VERNE :

Mr le Maire présente un devis de l'entreprise Eric BADOT pour la création d'une pêcherie à l'Etang de la Verne ; demande émanant de l'Association des Pêcheurs de l'Etang de la Verne. Le montant des travaux est de 4 473,60 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la moitié de la dépense, soit 2 236,80 € T.T.C.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU MONUMENT AUX MORTS :

Mr le Maire présente une demande de Mr Noël GENOIS souhaitant que son père Mr Claude GENOIS, ancien combattant de la guerre 1914-1918 décédé en 1945, soit inscrit au Monument aux Morts. Les renseignements pris auprès du Tribunal de Grande Instance, précisent que les Monuments aux Morts ont été érigés après la première guerre mondiale pour commémorer la mémoire de tous ces hommes morts sur le champ de bataille ou dans les Hôpitaux suite à leurs blessures de guerre.

De ce fait, le Conseil ne donne pas une suite favorable à la requête de Mr Noël GENOIS.

VIABILISATION TERRAIN DE MME GILSANZ :

Mr le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2013 relative à la vente d'un terrain constructible au bourg. Suite à la signature d'un compromis de vente, le Conseil accepte de réaliser les travaux de viabilisation de cette parcelle pour l'eau potable, l'électricité, assainissement eaux usées et pluviales et le téléphone.

MISE A JOUR LINEAIRE VOIRIE COMMUNALE :

Mr le Maire rappelle la délibération décidant le transfert des chemins ruraux dans la voirie communale. Il propose la mise à jour de l'ensemble du linéaire de la voirie en mettant en adéquation la totalité des numéros des voies communales avec les noms des routes. Le Conseil approuve cette initiative.

MISE EN PLACE D'UNE BARRIERE MOBILE SUR UN CHEMIN PRIVE COMMUNAL :

Mr le Maire informe qu'une barrière a été installée par Mr Michel INCERTI à l'extrémité du chemin communal menant à l'entreprise Néolait et à un terrain appartenant à Mr Georges VIALLET. Il précise que ce dernier a donné son accord et possède une clé d'accès. Le Conseil accepte cette disposition sous réserve de conserver le passage si nécessaire.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 :

En raison du renouvellement de l'équipe municipale, Mr le Maire propose d'établir des orientations budgétaires pour les dépenses et recettes de l'année 2014. Il rappelle les différentes subventions acquises en 2013 et qui seront versées en 2014. Concernant les dépenses, il précise celles engagées en 2013 pour les opérations en cours, et indique quelques travaux à envisager en priorité cette année.

DIVERS :

Mr le Maire présente les remerciements et annonces reçus en mairie ainsi que 2 devis pour la réparation très urgente d'une partie de la toiture de l'église.

Mme Maryse PETIT demande les disponibilités de chacun pour les permanences du bureau de vote.

Mme Josiane DUMONT annonce la somme reçue sous forme de dons lors de la remise des programmes pour le concert de la chorale « Comme un Soleil ». Elle rappelle la commémoration du 19 mars et informe que le jeu « Ouistiti » a été remis en état.

Mme Claudette TISSOT informe de l'avancée des travaux en cours.

Mr Michel BADOT fait part au conseil que 120 lots de bois ont été vendus cette année.

Le Maire,

Guy LOMBARD